

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 AVRIL 2023

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Conseillers en exercice : 57	Présents : 43	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle de la Madeleine à PLUVIGNER.

Étaient présents : Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Nathalie GUEMY à Pierrick KERGOSIEN, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Philippe KERZERHO à Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, François LE COTILLEC à Hervé CAGNARD, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoit LE ROL à Julien BASTIDE, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC023	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Diane HINGRAY, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC024	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 10 février 2023.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC025	Installation d'un Conseiller communautaire	DECIDE : - d'installer dans ses fonctions M. Philippe KERZERHO, comme nouveau Conseiller communautaire de la Commune de Plouharnel ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC026	Adoption des comptes de gestion 2022	DECIDE : - d'approuver les comptes de gestion 2022 tels qu'établis par le Comptable public qui comportent six documents relatifs aux six budgets de la Communauté de communes (budget principal, budget annexe parcs d'activités, budget annexe eau potable,	Délibération adoptée à l'unanimité

		budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non-collectif et budget annexe AQTA Foncier) ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2023DC027	Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2022	DECIDE : - d'approuver que M. Dominique RIGUIDEL, Vice-Président en charge du développement économique, des finances, de la mutualisation et évaluation des politiques communautaires, préside la séance relative au vote des comptes administratifs 2022.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur M. Dominique RIGUIDEL, Président de séance, Salle de la Madeleine à PLUVIGNER.

Étaient présents : Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Nathalie GUEMY à Pierrick KERGOSIEN, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Philippe KERZERHO à Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, François LE COTILLEC à Hervé CAGNARD, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoit LE ROL à Julien BASTIDE, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Philippe LE RAY, Bertrand VERGNE.

M. Philippe LE RAY s'étant retiré du vote après avoir assisté à la discussion.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 52
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC028	Approbation des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats	DECIDE : - d'approuver les comptes administratifs 2022 et l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Budget principal

Compte administratif 2022	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2022	74 105 779,86	13 440 944,65
Dépenses 2022	58 703 958,50	20 963 406,93
Résultat 2022	15 401 821,36	-7 522 462,28
Restes à réaliser 2022		
RAR recettes 2022		1 866 751,78
RAR dépenses 2022		1 461 196,83
Solde des RAR 2022		405 554,95

Affectation du résultat (1068)	5 893 869,19
Excédent de fonctionnement reporté	9 507 952,17
Résultat d'investissement reporté	-7 522 462,28

Budget parcs d'activités

Compte administratif 2022	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2022	5 989 347,99	3 676 680,43
Dépenses 2022	4 018 656,42	6 359 559,69
Résultat 2022	1 970 691,57	-2 682 879,26
Restes à réaliser 2022		
RAR recettes 2022		0
RAR dépenses 2022		0
Solde des RAR 2022		0,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		1 970 691,57
Résultat d'investissement reporté		-2 682 879,26

Budget eau potable

Compte administratif 2022	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2022	13 895 659,81	2 991 224,61
Dépenses 2022	5 715 113,93	5 743 374,08
Résultat 2022	8 180 545,88	-2 752 149,47
Restes à réaliser 2022		
RAR recettes 2022		0
RAR dépenses 2022		83 589,70
Solde des RAR 2022		-83 589,70
Affectation du résultat (1068)		2 835 739,17
Excédent de fonctionnement reporté		5 344 806,71
Résultat d'investissement reporté		-2 752 149,47

Budget assainissement collectif

Compte administratif 2022	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2022	11 674 419,80	17 534 160,92
Dépenses 2022	5 830 771,91	25 553 798,63
Résultat 2022	5 843 647,89	-8 019 637,71
Restes à réaliser 2022		
RAR recettes 2022		2 941 776,75
RAR dépenses 2022		97 610,20
Solde des RAR 2022		2 844 166,55
Affectation du résultat (1068)		5 175 471,16
Excédent de fonctionnement reporté		668 176,73
Résultat d'investissement reporté		-8 019 637,71

Budget assainissement non collectif

Compte administratif 2022	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2022	460 380,24	482 124,92
Dépenses 2022	246 483,46	382 507,35
Résultat 2022	213 896,78	99 617,57
Restes à réaliser 2022		
RAR recettes 2022		
RAR dépenses 2022		466,84
Solde des RAR 2022		-466,84
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		213 896,78
Résultat d'investissement reporté		99 617,57

Budget portage foncier

Compte administratif 2022	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2022	532 695,00	0,00
Dépenses 2022	532 695,00	532 695,00
Résultat 2022	0,00	-532 695,00
Restes à réaliser 2022		
RAR recettes 2022		
RAR dépenses 2022		
Solde des RAR 2022		0,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		0,00
Résultat d'investissement reporté		-532 695,00

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle de la Madeleine à PLUVIGNER.

Étaient présents : Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Nathalie GUEMY à Pierrick KERGOSIEN, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Philippe KERZERHO à Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, François LE COTILLEC à Hervé CAGNARD, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoit LE ROL à Julien BASTIDE, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Bertrand VERGNE.

Membres en exercice : 57	Présents : 42	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC029	Vote des taux de Contribution Foncière des Entreprises, de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2023	DECIDE : - d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 de 18,18% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 0,674% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 4,32% pour taxe foncière sur les propriétés non-bâties et 21,73% pour la cotisation foncière des entreprises ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC030	Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2023	DECIDE : - de fixer les taux de TEOM 2023 comme suit : - Zone 1 : 11,36% pour les communes d'Auray, Brec'h, Camors, Hoëdic, Houat, Landaul, Landévant, Local-Mendon, Ploemel, Plumergat, Pluneret, Pluvigner et Sainte-Anne d'Auray ; - Zone 2 : 12,04% pour les communes de Belz, Carnac, Crac'h, Erdeven, Etel, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Plouharnel, Quiberon, Saint-Philibert et Saint-Pierre Quiberon ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC031	Approbation du produit de la taxe GEMAPI pour 2023	DECIDE : - de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour 2023 à 815 600 € ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC032	Autorisations de Programme et Crédits de Paiement	DECIDE : - d'approuver les créations et modifications d'AP/CP suivantes :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

PLH 2016-2022				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-1	Budget principal	Plan local de l'habitat 2016-2022	Opération-20	5 736 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
1 920,00 €	298 168,57 €	309 920,04 €	696 631,98 €	527 876,59 €	669 683,31 €
CA 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 146 787,65 €	1 385 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 011,86 €

- **Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fibre optique – Phase 1 tranche 2 sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :**

FIBRE OPTIQUE PHASE 1 TRANCHE 2				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-2	Budget principal	Fibre optique	Opération-21	2 412 079,37 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
526 983,24 €	526 983,24 €	574 605,36 €	120 971,39 €
CA 2021	CA 2022	CP 2023	
- €	55 536,14 €	607 000,00 €	

- **Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Pôle d'échange multimodal sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :**

PEM				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-3	Budget principal	PEM	Opération-22	23 077 988,64 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CP 2023
962 846,63 €	6 087 285,90 €	6 668 227,93 €	6 078 192,17 €	1 728 036,01 €	1 553 400,00 €

- **Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fonds de concours 2018-2020 sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :**

FDC 2018-2020				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-4	Budget principal	Fonds de concours	Opération-23	1 515 292,68 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CP 2023
138 000,00 €	412 204,00 €	123 222,00 €	266 366,68 €	355 000,00 €	220 500,00 €

- **Révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Fibre optique – Phase 2 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :**

FIBRE OPTIQUE PHASE 2				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-6	Budget principal	Fibre optique phase 2	Opération-24	11 760 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CP 2023	CP 2024
1 877 846,00 €	1 877 846,60 €	1 877 846,60 €	1 877 846,60 €	1 880 000,00 €	2 368 614,20 €

- Clôture à compter de 2023 de l'AP-7 du budget principal portant sur la Déchèterie de Quiberon.
- Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Multi-accueil d'Erdeven sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :

MULTI-ACCUEIL D'ERDEVEN				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-8	Budget principal	Multi-accueil d'Erdeven	Opération-26	1 432 767,39 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CP 2023
43 704,71 €	58 036,11 €	1 216 855,48 €	104 171,09 €	10 000,00 €

- Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Itinéraires cyclables sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :

ITINERAIRES CYCLABLES				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-11	Budget principal	Itinéraires cyclables	Opération-29	3 195 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CA 2020	CA 2021	CA 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
- €	80 000,00 €	80 246,40 €	1 721 000,00 €	813 753,60 €	500 000,00 €

- Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme pour le programme Fonds de concours 2021-2023 sur le budget principal telles que définies dans le tableau ci-après :

FDC 2021-2023				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-12	Budget principal	Fonds de concours 2021-2023	Opération-130	1 885 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CA 2021	CA 2022	CP 2023	CP 2024
75 000,00 €	214 883,00 €	1 380 000,00 €	215 117,00 €

- Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme pour le programme Assainissement collectif – Plan Marshall sur le budget annexe Assainissement collectif telles que définies dans le tableau ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PLAN MARSHALL				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-13	Budget assainissement collectif	Réhabilitations, extensions de réseaux et stations d'épuration	Opération-319	61 141 600,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2021	CA 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
8 663 885,81 €	13 188 531,27 €	13 289 100,00 €	13 000 000,00 €	13 000 082,92 €

- Modification de l'autorisation de programme et révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme pour le programme Eau Potable sur le budget annexe eau potable telles que définies dans le tableau ci-après :

EAU POTABLE				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-14	Budget eau potable	Extensions/renouvellements des réseaux	Opération-212	15 048 400,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2021	CA 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 804 061,00 €	2 744 311,36 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 027,64 €

- Révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Travaux de requalification et d'économies d'énergies dans les zones d'activités sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'ECONOMIE D'ENERGIES DANS LES ZONES D'ACTIVITES				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-15	Budget principal	Travaux de requalification et d'économies d'énergies dans les zones d'activités	Opération-133	2 500 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement				
CA 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
150 402,38 €	833 100,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	516 497,62 €

- Clôture à compter de 2023 de l'AP-16 du budget principal portant sur la GEMAPI.
- Création d'une AP/CP pour le programme GEMAPI sur le budget annexe GEMAPI telle que définie dans le tableau ci-après :

GEMAPI				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-17	Budget GEMAPI	Travaux gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Opération-811	5 380 600,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 180 600,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €

- Création d'une AP/CP pour le programme Fonds de concours 2023-2026 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

FDC 2023-2026				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-18	Budget principal	Fonds de concours 2023-2026	Opération-136	6 000 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement			
CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 000 000,00 €	1 667 000,00 €	1 666 000,00 €	1 667 000,00 €

- Création d'une AP/CP pour le programme Plan Local de l'Habitat 2023-2028 sur le budget principal telle que définie dans le tableau ci-après :

PLH 2023-2028				
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-19	Budget principal	Plan local de l'habitat 2023-2028	Opération-137	14 532 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
440 000,00 €	2 818 400,00 €	2 818 400,00 €	2 818 400,00 €	2 818 400,00 €	2 818 400,00 €

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC033	Vote des budgets 2023	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer, à compter de l'exercice 2023, un budget annexe Déchets ménagers et un budget annexe GEMAPI (ils s'exécuteront dans le respect des règles de la nomenclature comptable M14, se verront respectivement affecter les avances de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de taxe GEMAPI et supporteront en direct les charges de personnel) ; - d'adopter les Budgets Primitifs 2023 présentés ci-dessous par chapitres et/ou opérations en section de fonctionnement et d'investissement ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité (2 Abstentions : Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS pour le budget principal),</i></p>

Fonctionnement (en euros)	Dépenses en €	Recettes en €
Budget principal	61 342 000	61 342 000
Budget parcs d'activité	10 332 000	10 332 000
Budget eau potable	12 265 000	12 265 000
Budget assainissement collectif	9 607 000	9 607 000
Budget assainissement non collectif	622 000	622 000
Budget AQTA Foncier	3 536 000	3 536 000
Budget Déchets	30 805 000	30 805 000
Budget GEMAPI	1 357 000	1 357 000
TOTAL	129 866 000	129 866 000

Investissement (en euros)	Dépenses en €	Recettes en €
Budget principal	31 266 000	31 266 000
Budget parcs d'activité	11 023 000	11 023 000
Budget eau potable	9 988 000	9 988 000
Budget assainissement collectif	25 821 000	25 821 000
Budget assainissement non collectif	113 000	113 000
Budget AQTA Foncier	4 068 000	4 068 000
Budget Déchets	15 880 000	15 880 000
Budget GEMAPI	1 472 000	1 472 000
TOTAL	99 631 000	99 631 000

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC034	Reversements entre le budget principal et les budgets annexes Déchets ménagers et GEMAPI	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder aux reversements suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Excédent de fonctionnement de la compétence Déchets ménagers d'un montant de 8 492 721,12 € comptabilisé par un mandat au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » du budget principal et par un titre au compte 7788 « Produits exceptionnels divers » du budget annexe Déchets ménagers ; • Excédent de fonctionnement de la compétence GEMAPI d'un montant de 360 594,56 € comptabilisé par un mandat au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » du budget principal et par un titre au compte 7788 « Produits exceptionnels divers » du budget annexe GEMAPI ; • Déficit d'investissement de la compétence Déchets ménagers d'un montant de 939 052,96 € comptabilisé par un mandat au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget annexe Déchets ménagers et par un titre au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal ; • Déficit d'investissement de la compétence GEMAPI d'un montant de 283 985,18 € comptabilisé par un mandat au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget annexe GEMAPI et par un titre au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal ; • Reprise de provision de la compétence Déchets ménagers d'un montant de 838 353,43 € comptabilisé par un mandat au compte 678 « Autres charges exceptionnelles » du budget principal et par un titre au compte 7788 « Produits 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF étant sortie.</p>

		exceptionnels divers » du budget annexe Déchets ménagers ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2023DC035	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune d'Hoëdic	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours de solidarité d'un montant de 27 720 € à la Commune d'Hoëdic pour le projet de reconstruction de l'école ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC036	Durées d'amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes	DECIDE : - de fixer les durées d'amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes conformément au tableau ci-dessus et de fixer un seuil de 1 000 € TTC au-dessous duquel les biens dits de faible valeur et qui revêtent un caractère de durabilité sont amortis en une année ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC037	Reprise de provisions pour risques et charges	DECIDE : - de procéder aux reprises des provisions pour risques et charges d'un montant de 390 394 € et 447 959,43 € et de comptabiliser leurs reprises au compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges » du budget principal ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC038	Attributions de subventions supérieures à 23 000 euros - Les Galettes du Monde	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Les Galettes du monde ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Roland GASTINE ne prend pas part au débat et se retire du vote.</i> <i>Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.</i>
2023DC039	Attributions de subventions supérieures à 23 000 euros - Académie de Musique et d'Arts Sacrés	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 48 000 € à l'association Académie de Musique et d'Arts Sacrés ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER et M. Roland GASTINE ne prennent pas part au débat et se retirent du vote.</i> <i>Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.</i>
2023DC040	Attributions de subventions supérieures à 23 000 euros	DECIDE : - d'abroger la délibération n°2022DC/042 du Conseil communautaire en date du 1er avril 2022 relative à la signature de la convention avec l'association Initiative Pays d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention d'objectifs 2023-2025 avec la	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.</i>

		Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer et l'association, ci-annexée ; - d'attribuer les subventions dont les montants et les bénéficiaires concernés sont présentés dans le tableau ci-dessous : - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions d'objectifs.	
--	--	--	--

Culture	85 000 €
Ti Douar Alré	85 000 €
Développement économique	47 500 €
Initiative Pays d'Auray (IPA)	47 500 €
Petite Enfance / Jeunesse	295 000 €
Les P'tits Loups	295 000 €
Sport	56 000 €
Cercle Nautique de la Ria d'Etel	26 000 €
Comité des fêtes du bourg de Camors	30 000 €
Tourisme	25 000 €
Semaine du Golfe du Morbihan	25 000 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC041	Attributions de subventions supérieures à 23 000 euros - Association Paysages de Mégalithes	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 35 000 € à l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> Mme Sophie LEMOULINIER, M. Dominique RIGUIDEL et M. Philippe LE RAY ne prennent pas part au débat et se retirent du vote. Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.
2023DC042	Attributions de subventions supérieures à 23 000 euros - Mission Locale du Pays d'Auray	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 170 000 € à la Mission Locale du Pays d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> Mme Diane HINGRAY, M. Pierrick KERGOSIEN, Mme Sophie LEMOULINIER et M. François SERMIER ne prennent pas part au débat et se retirent du vote. Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.
2023DC043	Attributions de subventions supérieures à 23 000 euros - Baie de Quiberon au Large	DECIDE : - d'attribuer une subvention d'un montant de 90 000 € à l'association Baie de Quiberon au Large ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment la convention d'objectifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> M. Hervé CAGNARD ne prend pas part au débat et se retire du vote. Mme Hélène CODA POIREY étant sortie.

2023DC044	Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein de Morbihan Energies	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection du délégué ; - de désigner un nouveau représentant de la Communauté de communes pour siéger au sein du Comité syndical de Morbihan Energies : Mme Aurélie RIO, Vice-présidente déléguée au plan climat air énergie territorial ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> Mme Hélène CODA POIREY, Mme Stéphanie DOYEN, M. Pascal LE JEAN, M. Yves NORMAND et M. François POMMOIS étant sortis.</p>
2023DC045	Modification du règlement de fonctionnement des multi-accueils communautaires gérés en concession de service public	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter le règlement de fonctionnement joint à la présente délibération, intégrant les modifications présentées concernant les Multi-Accueils « Les Coccinelles », « Ty Heol » et « les Grains de sable » ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> Mme Stéphanie DOYEN, M. Philippe LE FUR, M. Pascal LE JEAN, M. Yves NORMAND et M. François POMMOIS étant sortis.</p>
2023DC046	Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022 - Avenant 2022	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant 2022 à la Convention d'Objectifs et de financement avec la CAF du Morbihan afin de bénéficier d'un accompagnement financier majoré au titre du CEJ pour l'année 2022, ainsi que tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> M. Philippe LE FUR, M. Pascal LE JEAN, M. Yves NORMAND et M. François POMMOIS étant sortis.</p>
2023DC047	Office de Tourisme Intercommunal Avenant n°3 à la DSP 2019-2023	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant n°3 à la délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire avec la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme pour la période 2019-2023, fixant : <ul style="list-style-type: none"> • le versement d'une compensation à hauteur de 1 850 000 € pour l'année 2023 ; • l'évolution des missions confiées à l'Office de Tourisme Intercommunal, notamment pour « Détour d'Art » ; • la convention de mandat avec la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme ; • les nouveaux tarifs détaillés ci-dessus ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> M. Yves NORMAND ne prend pas part au débat et se retire du vote. M. Fabrice ROBELET étant sorti.</p>
2023DC048	Mise en place d'un dispositif de subvention dans le cadre de l'exposition "5000 av. J.-C. en Morbihan, le Néolithique s'explique"	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un dispositif d'attribution d'une subvention en faveur des associations satellites des écoles primaires du territoire pour la prise en charge des frais liés au transport des scolaires vers l'exposition : « - 5000 avant J.-C. en Morbihan : le néolithique s'explique », à hauteur de 80% des frais de transport ; - d'approuver le dossier de demande de subvention ainsi que le règlement 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> M. Fabrice ROBELET étant sorti.</p>

		d'attribution annexés à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2023DC049	Programme d'aides financières AQTA pour l'assainissement - Révision d'un critère d'éligibilité	DECIDE : - d'approuver la révision du critère technique d'éligibilité au programme d'aide financière AQTA pour l'assainissement ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Fabrice ROBELET étant sorti.</i>
2023DC050	Approbation de la convention d'offre de concours avec Eau du Morbihan pour la sécurisation d'approvisionnement en eau potable de l'île d'Hoëdic	DECIDE : - de verser une offre de concours au profit du Syndicat « Eau du Morbihan » d'un montant de 120 000 € HT ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et notamment la convention d'offre de concours.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Dominique RIGUIDEL ne prend pas part au débat et se retire du vote. Mme Chantal MAHIEUX et M. Fabrice ROBELET étant sortis.</i>
2023DC051	Actualisation des tarifs de l'Atelier des Entreprises et de l'Ecloserie Incubateur d'entreprise	DECIDE : - d'approuver l'actualisation des tarifs de l'Ecloserie – Incubateur d'entreprise et de l'Atelier des Entreprises, telle qu'énoncée ci-dessous ; - d'approuver la prise d'effet de ces nouveaux tarifs pour toute nouvelle convention signée à compter du 1 ^{er} juin 2023 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Karine BELLEC étant sortie.</i>

Ecloserie – Incubateur d'entreprise

Bureau	Catégorie	Incubateur d'Entreprise – Ecloserie		Hôtel d'entreprises	
		Tarif année 1	Tarif année 2	Tarif année 3	Tarif année 4
RDC					
1	Type 2 (15 m ²)	195€ HT / mois	195€ HT /mois	245€ HT /mois	270€ HT / mois
2					
3					
4	Type 1 (12 m ²)	175€ HT / mois	175€ HT /mois	220€ HT /mois	245€ HT / mois
5					
6	Type 3 (17 m ²)	220€ HT / mois	220€ HT /mois	275€ HT / m ²	305€ HT / mois
1 ^{er} étage					
7	Type 1 (12 m ²)	175€ HT / m ²	175€ HT / mois	220€ HT / mois	245€ HT / mois
8					

Services annexes de l'Ecloserie :

Durée	Poste de coworking (espace de convivialité)	Bureau individuel
Demi-journée	10 € HT	30 € HT
Journée	15 € HT	40 € HT
Journée supplémentaire	15 € HT	40 € HT
Semaine	65 € HT	170 € HT

Atelier des Entreprises / Pépinière d'entreprise

		Pépinière d'entreprises			Hôtel d'entreprises	
Bureau	Catégorie	Tarif année 1	Tarif année 2	Tarif année 3	Tarif année 4	Tarif année 5
2	Type 1 (11 m ²)	200€ HT / mois	210€ HT / mois	220 € HT /mois	275 € HT / mois	290 € HT /mois
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9	Type 2 (17 m ²)	250€ HT / mois	263 € HT / mois	275 € HT / mois	425 € HT / mois	450 € HT / mois
10						
1	Type 3 (20 m ²)	300€ HT / mois	315 € HT / mois	330 € HT / mois	500€ HT / mois	525 € HT / mois

Services annexes de l'Atelier des Entreprises :

Durée	Petite salle (Baie de Quiberon)	Salle conférence (Les Alignements) (1/3 ou 2/3)	Salle conférence (Les Alignements) (Totalité)	Salle de Formation (Les dunes)	Poste de coworking (Bureau partagé)	Bureau individuel
Demi-journée	30€ HT	80€ HT	170€ HT	80€ HT	10€ HT	35€ HT
Journée	50€ HT	150€ HT	300€ HT	150€ HT	15€ HT	45€ HT
Journée supplémentaire consécutives	40€ HT	130€ HT	280€ HT	130€ HT	15€ HT	45€ HT
Semaine 5 jours consécutifs				550€ HT	65€ HT	190€ HT

Durée	Domiciliation simple	Domiciliation + accès à l'espace de coworking
Contrat d'1 an (renouvelable)	40 € HT / mois	80 € HT / mois

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC052	Covoiturage - Signature d'une convention d'objectifs triennale avec l'association EHOP	DECIDE : - d'approuver les termes de la convention d'objectifs triennale sur le covoiturage entre l'association Ehop et la Communauté de communes pour une durée de trois ans (2023/2024/2025) pour un montant total de subventions de 34 500 € sur les trois ans ; - d'autoriser M. le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Claire MASSON étant sortie.</i>

Étaient présents : Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Olivier COJAN à Fabrice ROBELET, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Nathalie GUEMY à Pierrick KERGOSIEN, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE à Roland GASTINE, François LE COTILLEC à Hervé CAGNARD, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Benoit LE ROL à Julien BASTIDE, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Alain DONY, Gildas GOUARIN, Philippe KERZERHO, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 52
--------------------------	---------------	--------------

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC053	Arrêt n°2 du projet de Programme Local de l'Habitat 2023-2028 suite à l'avis des communes et du Pays d'Auray	DECIDE : - de ne pas modifier le projet de Programme Local de l'Habitat 2023-2028 suite aux avis, observations et réserves formulées par les communes ; - d'approuver les modifications budgétaires proposées et de modifier le projet de PLH 2023-2028 en conséquence au sein du document d'orientations et du programme d'actions ; - d'arrêter une seconde fois le projet de Programme Local de l'Habitat 2023-2028, tel qu'annexé à la présente délibération ; - et d'autoriser le Président à transmettre le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté pour avis au Préfet du Morbihan et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC054	Règlement d'attribution de subventions pour la production de logement locatif social	DECIDE : - d'adopter, à compter du 20 avril 2023, le nouveau règlement de subventions pour la production de logement locatif social ci-annexé ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Fabrice ROBELET étant sorti.</i>

	(Actions 1-1 et 1-2 du Programme Local de l'Habitat)	- d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.	
2023DC055	Encadrement des prix d'acquisition du foncier et des logements à destination de logement locatif social (Action 1-2 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter les nouvelles règles d'encadrement des prix d'acquisition du foncier et des logements à destination de logement locatif social comme précisées ci-dessus ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC056	Règlement d'attribution de subventions pour la production de logements en accession aidée (Actions 1-1 et 1-3 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter, à compter du 20 avril 2023, le nouveau règlement d'attribution de subventions pour la production de logements en accession aidée ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC057	Règlement de garanties d'emprunts en faveur du logement social (Action 1-2 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter, à compter du 20 avril 2023, le nouveau règlement des garanties d'emprunts en faveur du logement social ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC058	Politique d'acquisition et de portage foncier par Auray Quiberon Terre Atlantique - AQTA Foncier Règlement d'intervention (Action 3-2 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'abroger la délibération n°2021DC/138 du Conseil communautaire du 10 décembre 2021 adoptant le règlement d'intervention du dispositif AQTA Foncier ainsi que la convention type ; - d'adopter le règlement du dispositif d'acquisition et de portage foncier communautaire AQTA Foncier ainsi que la convention type révisés ci-annexés ; - d'autoriser M. le Président à signer une convention de portage foncier avec la Commune d'ERDEVEN pour la parcelle cadastrée section YC n°269, acquise par la Communauté de communes le 16 décembre 2021, aux conditions du règlement précité ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Yves NORMAND et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2023DC059	Règlement d'attribution de subvention pour l'acquisition de foncier communal (Action 3-2 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter le nouveau règlement d'attribution de subvention pour l'acquisition de foncier communal ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Yves NORMAND et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2023DC060	Règlement d'attribution de subventions pour la cession de foncier communal à un opérateur social	DECIDE : - d'adopter, à compter du 20 avril 2023, le nouveau règlement d'attribution de subventions pour la cession de foncier communal à un opérateur social ci-annexé ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Yves NORMAND et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>

	(Action 3-2 du Programme Local de l'Habitat)	- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2023DC061	Règlement d'attribution de subventions pour la réalisation d'études urbaines (Action 3-4 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter, à compter du 20 avril 2023, le nouveau règlement de subventions pour la réalisation d'études urbaines ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Yves NORMAND et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2023DC062	Maison du Logement - Règlement d'attribution de subventions pour l'amélioration thermique des logements du parc privé (Action 4-1 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter le règlement d'attribution de subventions pour l'amélioration thermique des logements du parc privé modifié, ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer les arrêtés de subvention des présents dispositifs ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité M. Yves NORMAND et M. Franck VALLEIN étant sortis.</i>
2023DC063	Règlement d'attribution de subventions pour la réhabilitation du parc locatif social et communal (Actions 4-2 et 4-3 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'adopter, à compter du 20 avril 2023, le nouveau règlement d'attribution de subventions pour la réhabilitation du parc locatif social et communal ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC064	Maison du Logement - Convention de partenariat entre Auray Quiberon Terre Atlantique, PROCIVIS Bretagne et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) Action 4-1 du Programme Local de l'Habitat	DECIDE : - d'adopter la convention de partenariat avec PROCIVIS Morbihan et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ci-annexée ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Mme Sylvie OLLIVIER étant sortie.</i>
2023DC065	Mise à jour du tableau des emplois	DECIDE : - à compter du 17 avril 2023, de modifier au tableau des emplois les postes susvisés selon les modalités précitées ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent ; - d'inscrire au budget les crédits afférents.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC066	Présentation du Rapport d'Activité 2022 d'Auray Quiberon Terre Atlantique	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes et d'autoriser sa transmission au Maire de chaque Commune-membre afin qu'une communication soit réalisée en conseil municipal ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>